



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-060

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2018

Sommaire

Agence régionale de santé – Délégation départementale de Paris

75-2018-02-08-009 - arrêté prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2ème étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20ème. (3 pages) Page 3

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris

75-2018-01-15-016 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "ALLIANCE MALADIES RARES" (2 pages) Page 7

75-2018-02-08-011 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "INITIATIVE FRANCE" (2 pages) Page 10

75-2018-02-08-010 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "JUMP pour l'Egalité" (2 pages) Page 13

75-2018-02-01-007 - Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de "RESIDSERVICE" (2 pages) Page 16

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2018-02-12-003 - Arrêté de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking. (2 pages) Page 19

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-01-19-014 - Récépissé de déclaration SAP - BINDE Isabelle (1 page) Page 22

75-2018-01-19-019 - Récépissé de déclaration SAP - DOMMERGUES Florian (1 page) Page 24

75-2018-01-19-021 - Récépissé de déclaration SAP - DURIEUX Jean-Jacques (1 page) Page 26

75-2018-01-19-016 - Récépissé de déclaration SAP - FAUQUENOT Elisa (1 page) Page 28

75-2018-01-19-017 - Récépissé de déclaration SAP - STEIN Margaux (1 page) Page 30

75-2018-01-19-018 - Récépissé de déclaration SAP - TATYNANNY (1 page) Page 32

75-2018-01-19-020 - Récépissé de déclaration SAP - USSIF (1 page) Page 34

75-2018-01-19-015 - Récépissé modificatif de déclaration SAP - SERVI-AGE (1 page) Page 36

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-02-12-002 - Arrêté préfectoral fixant liste des conseillers du salarié pour l'année 2018 (22 pages) Page 38

Préfecture de Police

75-2018-02-09-003 - ARRETE 2018-00090 PORTANT MODIFICATION DES MESURES DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION DE L ARRETE 2018-00086 DU 07/02/2018 ET AUTORISATION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS DESTINES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DONT LE POIDS TOTAL AUTORISE EN CHARGE EST SUPERIEUR A 7,5 TONNES ET VEHICULES DE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES SUR LES VOIES DE LA REGION D IDF (4 pages) Page 61

Agence régionale de santé – Délégation départementale de
Paris

75-2018-02-08-009

arrêté prescrivant les mesures pour mettre fin au danger
imminent pour la santé publique constaté
dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2ème étage,
porte gauche
de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris
20ème.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
 Ile-de-France

Délégation départementale
 de Paris

dossier n° : 17110330

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{ème}.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,
 PRÉFET DE PARIS,
 Officier de la Légion d'honneur
 Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1 et 51 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-01-18-002 du 18 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué départemental de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué départemental adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 6 février 2018, constatant l'urgence de prendre les mesures prescrites ci-dessous dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{ème}, occupé par Madame Martine DE GOURNAY et sa fille, propriété de Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, domicilié 16 rue de la Croix à Noirmoutier en Ile (85330), Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, domiciliée 93 rue Blomet à Paris 15^{ème}, Monsieur Jean-Paul BAUDARD, domicilié 48bis avenue des Alizés à Saint Leu (97436), dont le syndicat des copropriétaires est représenté par son syndic, le cabinet ISAMBERT, 93 rue Blomet à Paris 15^{ème} ;

Considérant qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 6 février 2018 susvisé que l'installation électrique présente est vétuste et insuffisamment protégée contre les contacts directs et indirects, que le disjoncteur différentiel d'une sensibilité supérieure à 30mA et des prises électriques dépourvues de raccordement à la terre entraînent un risque d'électrocution pour les utilisateurs, que des fusibles à broches, dépourvus de capot de protection, ainsi que des interrupteurs munis de fusibles à puits sont installés pour éviter les court-circuits, que des fils de distribution sont situés dans les goulottes en bois et que des prises vétustes sont désolidarisées de leur support ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00
www.iledefrance.ars.sante.fr

Considérant que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 6 février 2018, constitue un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser le danger ponctuel imminent constaté ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRÊTE

Article 1. - Il est fait injonction aux propriétaires, Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, domicilié 16 rue de la Croix à Noirmoutier en Ile (85330), Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, domiciliée 93 rue Blomet à Paris 15^{ème}, Monsieur Jean-Paul BAUDARD, domicilié 48bis avenue des Alizés à Saint Leu (97436) de se conformer dans un délai de **HUIT JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé dans le bâtiment C, au 2^{ème} étage, porte gauche de l'immeuble sis 8 rue de la Cour des Noues à Paris 20^{ème} :

1. **afin de faire cesser l'insécurité des personnes, assurer la sécurité des installations électriques particulières de manière qu'elles ne puissent être la cause de troubles pour la santé des occupants. Prendre toutes dispositions pour permettre la remise en service en toute sécurité des installations, notamment par le passage du Consuel ou de tout organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique) et fournir une attestation de conformité.**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Article 2. - A défaut pour les personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à leurs risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de Santé Ile-de-France, Délégation départementale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 4. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Serge, Marcel, Louis BAUDARD, à Madame Claudine, Louise, Rose BAUDARD, à Monsieur Jean-Paul BAUDARD, en qualité de propriétaires.

Fait à Paris, le 08 FEV. 2018

Pour le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,

Denis LEONE
Délégué départemental adjoint de Paris
ARS Ile-de-France



DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de
Paris

75-2018-01-15-016

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité
Sociale de "ALLIANCE MALADIES RARES"



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L.3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « ALLIANCE MALADIES RARES », en date du 15 novembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'association « ALLIANCE MALADIES RARES » sise 96 rue Didot 75014 PARIS (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 432502839), est **agréée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 15 janvier 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et
par subdélégation de la Directrice
Régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile de
France,
Le Directeur régional adjoint,
responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE



Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de
Paris

75-2018-02-08-011

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité
Sociale de "INITIATIVE FRANCE"



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L.3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « INITIATIVE France », en date du 14 décembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'association « INITIATIVE France » sise 55 rue des francs bourgeois 75181 PARIS Cedex 04 (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 335358230), est **agrée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 08 février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et
par subdélégation de la Directrice
Régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile de
France,
Le Directeur régional adjoint,
responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE



Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de
Paris

75-2018-02-08-010

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité
Sociale de "JUMP pour l'Egalité"



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L.3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « JUMP pour l'Egalité », en date du 12 décembre 2017.

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'association « JUMP pour l'Egalité » sise 29 rue VERNET 75008 PARIS (Code APE 9499 Z - numéro SIREN : 818648446), est **agrée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans** à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 08 février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et
par subdélégation de la Directrice
Régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile de
France,
Le Directeur régional adjoint,
responsable de l'Unité
Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE



Philippe BOURSIER

DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de
Paris

75-2018-02-01-007

Décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité
Sociale de "RESIDSERVICE"



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L.3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par la société « RESIDSERVICE », en date du 1^{er} décembre 2017,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : La société « RESIDSERVICE » sise 7 impasse Questre 75011 PARIS (Code APE 5520 Z - numéro SIREN : 803603489), est **agrée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **deux ans à** compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi- DIRECCTE- d'Ile de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 1^{er} février 2018

P/Pour le préfet, par délégation, et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,
Le Directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale de Paris,

Le Directeur DEDE



Philippe BOURSIER

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2018-02-12-003

Arrêté de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

ARRETE

de constitution d'un jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.

Le directeur interrégional,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ; vu en particulier les articles 88, 89 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 portant délégation de signature pour la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Considérant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement des locaux du pôle de rattachement d'extraction judiciaire de Fleury-Merogis et la construction d'un parking.

Décide :

ARTICLE PREMIER : Membres du jury

Les membres du jury, au nombre de neuf (9) et qui ont tous voix délibérative, sont :

Collège des représentants de la MOA :

- Patrick COMTAT – Chef du département des affaires immobilières - Président du jury ;
- Christine HAROUAT – Déléguée interrégionale à la sécurité – département de la sécurité et de la détention ;
- Ange RAFFALLI – Chargé de mission ouverture des nouveaux établissements.

Suppléants :

- Monsieur Laurent RIDEL – Directeur interrégional des services pénitentiaire ;
- Monsieur Renaud SEYVERAS – Directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires.

Collège des personnalités intéressées :

- Madame Julie BOISSINEAU – Responsable de l'ARPEJ ;
- Madame Nadine PICQUET – Directrice de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ;
- Monsieur Claude BOUTIN - Maire-adjoint en charge des Travaux et l'Aménagement du territoire, vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération.

Suppléant :

- Monsieur José BROWN - Responsable adjoint de l'ARPEJ.

Collèges des personnalités qualifiées :

- Monsieur Nicolas GUILLOT – Architecte ;
- Monsieur Jean-Maur LYONNET – Architecte ;
- Monsieur Enrico d'Agostino – Architecte.

ARTICLE DEUX : Autres participants au jury

Le président du jury peut, en outre, faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

ARTICLE TROIS : Rôle du jury

Le jury ainsi constitué a pour objet, conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

En phase candidature : d'examiner les candidatures et de donner un avis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la sélection des candidats qui seront admis à concourir;

En phase offre : d'examiner les projets représentés par les candidats admis à concourir, de donner un avis au pouvoir adjudicateur sur le classement des projets, de formuler ses observations sur ceux-ci et d'inviter, le cas échéant, les candidats à répondre à ses questions.

ARTICLE QUATRE : Conditions de fonctionnement du jury

Les convocations aux réunions du jury sont envoyées à ses membres, par tout moyen permettant d'attester de la date d'envoi (RAR ou courriel), au moins cinq jours calendaires avant la date prévue pour la réunion.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué ; il se réunit alors valablement sans condition de quorum. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

Le jury dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal. Tous les membres du jury s'engagent à garantir la confidentialité des travaux du jury.

ARTICLE CINQ : PUBLICATION

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région île de France.

Le 12/02/18
Le directeur interrégional des services
pénitentiaires

Laurent RIDEL

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-014

Récépissé de déclaration SAP - BINDE Isabelle



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 830752622
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 1^{er} septembre 2017 par Madame BINDE Isabelle, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme BINDE Isabelle dont le siège social est situé 48, quai de la Marne 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 830752622 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-019

Récépissé de déclaration SAP - DOMMERGUES Florian



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 833937436
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 19 décembre 2017 par Monsieur DOMMERGUES Florian, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DOMMERGUES Florian dont le siège social est situé 11B, passage de la Visitation 75007 PARIS et enregistré sous le N° SAP 833937436 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-021

Récépissé de déclaration SAP - DURIEUX Jean-Jacques



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 813125184
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 décembre 2017 par Monsieur DURIEUX Jean-Jacques, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme DURIEUX Jean-Jacques dont le siège social est situé 32, allée des frères Voisin 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 813125184 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire et mandataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-016

Récépissé de déclaration SAP - FAUQUENOT Elisa



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 822665055
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 6 janvier 2018 par Mademoiselle FAUQUENOT Elisa, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme FAUQUENOT Elisa dont le siège social est situé 67, rue Chardon Lagache 75016 PARIS et enregistré sous le N° SAP 822665055 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-017

Récépissé de déclaration SAP - STEIN Margaux

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 833437585
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 19 décembre 2017 par Mademoiselle STEIN Margaux, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme STEIN Margaux dont le siège social est situé 28, rue de Lévis 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 833437585 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-018

Récépissé de déclaration SAP - TATYNANNY



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 821094331
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 28 décembre 2017 par Mademoiselle DUONG Thai, en qualité de présidente, pour l'organisme TATYNANNY dont le siège social est situé 64, rue de Reuilly 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 821094331 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire et mandataire

- Coordination et délivrance des services à la personne
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-020

Récépissé de déclaration SAP - USSIF



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 480266014
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 20 décembre 2017 par Monsieur PARIS Vincent, en qualité de responsable, pour l'organisme USSIF (Union Soins et Services Ile de France) dont le siège social est situé 143, rue Blomet 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 480266014 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité
territoriale de Paris

75-2018-01-19-015

Récépissé modificatif de déclaration SAP - SERVI-AGE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 534754361**

Le Préfet de la Région d'Ile de France,
Préfet de Paris

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 11 octobre 2017.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 18 janvier 2018, par Monsieur RICHARD Xavier en qualité de directeur.

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme SERVI-AGE, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 11 octobre 2017 est situé à l'adresse suivante : 25, rue Ponthieu 75008 PARIS depuis le 15 janvier 2016.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 19 janvier 2018

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-02-12-002

Arrêté préfectoral fixant liste des conseillers du salarié
pour l'année 2018

PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

**Fixant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister,
sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement
ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L1232-4, L1232-7 et D1232-4 à D1232-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75.2017.07.12.006 du 12 juillet 2017 fixant la liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, à sa demande, un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail;

Sur la proposition du responsable de l'unité départementale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

ARRETE

Article 1er :

La liste des conseillers du salarié habilités à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, figurant en annexe au présent arrêté, annule et remplace la liste annexée à l'arrêté préfectoral n° 75.2017.07.12.006 du 12 juillet 2017.

Article 2 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police et de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié.

Le présent arrêté peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et /ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la culture.

Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 3 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le responsable de l'unité départementale de Paris de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 12 FEV. 2018

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
Le Préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Île-de-France
préfecture de Paris

François RAVIER

Liste des personnes habilitées pour le département de Paris à assister les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou à la rupture conventionnelle de leur contrat de travail
(Arrêté préfectoral n°201628-0006 du 28 janvier 2016 modifié par arrêté du)

Nom, Prénom	syndicat	profession branche professionnelle	adresse	n° de téléphone
ABAÏD Zaina	CGT	Directrice de projet Consultante	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 24 76 57 70
ABELLO Sandrine	US Solidaires	Responsable commerciale	25/27 rue des Envierges 75020 Paris	01 44 62 12 25 06 74 35 54 66
ABDOULAYE Stéphanie	CFDT	Chargée d'études-Analyse financière	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	01 55 55 32 15
ABONNEAU Josseline		Journaliste	Paris 14ème	06 60 15 18 12
AHMADI Houman	UNSA	Inspecteur de sécurité	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 20 39 75 15 01 70 98 05 55
AIT-BEKOU Farid	CGT	Commercial	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 31 33 68 52
AKROUT-GEIDEL Henda	CGT-FO	Aide soignante	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 29 41 06 24
ALADINI Fabienne	CFE-CGC	Responsable administrative	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 89 49 86 34
ALEXIS-LETTELLIER Sabine	CGT	Agent RATP Transport	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
ALOÏA Maria Dolorès	CFTC	Journaliste Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 71 90 48 72 01 44 85 22 22
ALPHONSE Gilles	CFDT	Banque	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	07 60 20 14 71
AMARAL Teresa	CFDT	Webdesigner Sport	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 03 93 12 63
AMBROIS Francis	CGT	Journalisme	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 89 51 01 96
ATALLAH Alain	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 15 70 50 14

AUDOUCKET Denis	CFTC	Chargé de partenariats	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	01 44 85 22 22
AUVRAT Didier	USAPIE	Chef de projet informatique	Paris 13ème	06 70 27 01 67
BAJIC Patrick	CFTC	Coordinateur sécurité -services	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 70 48 12 33 01 44 85 22 22
BARBIER Nicolas	UNSA	Comptable-Education nationale	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	01 44 41 21 37
BARRAS Philippe	CFDT	Commercial	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 56 27 07
BARROO Laurent	CGT	Steward	UL CGT 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris	06 76 66 40 36
BASDEVANT UNG Hieng-Srieu	CGT	Parfumerie - Esthétique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 80 45 53 03
BASTIEN Marion	CFDT	Culture - Spectacle vivant	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 81 83 15 12
BAURIANNE Pascal	CFE-CGC	Informaticien Banque	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	07 83 65 98 91
BAZALGETTE Alain	CFDT	Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 27 21 11 43
BAZIN Philippe	CGT-FO	Responsable points de vente Hôtellerie - Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 23 77 59 88
BEDAY Lotfi	CGT-FO	Sécurité - Prévention incendie	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 17 58 09 53
BENALI Rachid	CGT	Commerce	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 29 81 38 80
BEN AMMAR Nabil	CGT-FO	Chef des ventes	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 69 96 68 49
BENBETKA Abdallah	CGT-FO	Receptionniste de nuit Hôtellerie	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 50 72 26 84
BENGUESMIA Leyla	CGT	Auxiliaire de vie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 89 84 96 35

BEN HASSINE Safa	UNSA	Chef de projet-Finance	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	07 68 54 13 46
BERSOUX Marie Hélène	CGT-FO	Vente - Esthéticienne	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 73 95 09 29
BERTRAND Daniel	CFDT	Commerce	UD CFDT 7/9 rue Eur Yale Dehynin 75019 Paris	06 72 73 62 39
BIKRI Moughiyeddine	CGT-FO	Encadrant Propreté - Nettoyage	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 60 68 43 75
BILLE EPEE Samuel	US Solidaires	Prévention - sécurité	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 59 37 46 32
BLONDET Claire	CGT	Cabinet conseil	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 42 16 98 98
BOCQUET Eliane	CGT	Fonctionnaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 49 55 55 89
BONFINI Giuseppina	CGT	Formation	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 82 58 52 29
BONNET Marie Odile	CGT	Interim	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	09 65 32 98 93
BOUNAH Nabil	CFDT	Propreté	UD CFDT 7/9 rue Eur Yale Dehynin 75019 Paris	06 11 22 03 30
BOUNOUA Abderrahmane	UNSA	Ingénierie et conseils	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 60 37 21 03 01 70 98 05 55
BOURDY Fabien	US Solidaires	Conseiller financier	25/27 rue des Envierges 75020 Paris	01 44 62 12 10
BOUTARD Pascal	CFE-CGC	Consultant SSII	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 16 89 53 14
BRANCHU Vincent	CFE-CGC	Responsable évaluation et certification.Tourisme	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 10 18 65 92
BRANQUART Richard	CFE-CGC	Responsable process et expertise assurance	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 47 69 94 34
BRILLON Gabriel	CGT	Sécurité sociale	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 49 11 53 33 09 65 32 98 93

BUAILLON Sandra	CGT	Vente	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
BUSCOZ Hervé	CFDT	Contrôleur de gestion Energie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 34 87 09 96
BUTIN Patrick	US Solidaires	Industrie	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 32 88 34 86
CALCAVECHIA Fabien	CFTC	Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 14 84 22 19 01 44 85 22 22
CALLIOT Christophe	US Solidaires	Informatique Télécommunications	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 83 53 70 61
CAMARA Matougna	CGT	Gouvernante Hôtellerie	UD CGT de Paris 85 rue Charlot - 75003 Paris	06 25 46 58 31
CAPONE Daniela	CGT	Enseignante langue étrangère Animation	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 64 88 83 62 09 65 32 98 93
CARILLON Patrick		Numérisateur	Paris 17ème	06 64 72 07 33
CARLES Mélanie	CGT	Rédactrice-Presses syndicale	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 49 88 68 80 09 84 52 14 92
CARPENTIER Pascal	CGT	Gardien d'immeuble	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
CASILE Claude	CGT	Maître d'hôtel	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 54 19
CHAMBENOIS Christiane	CFTC	Journaliste Presse	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 10 13 20 14 01 44 85 22 22
CHAPUT Karine	CGT	Télécommunications	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 88 99 97 13
CHARRIER Florence	CFDT	Support téléphonique Edition de logiciels	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 60 05 04 60
CHAUSSIN Marc	CGT-FO	Agent d'encadrement Commerce	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 74 41 36 13
CHERFA David		Audiovisuel	Paris 19ème	06 95 39 48 16

CHERNAL Laura	CGT	Conductrice RER	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
CHERVEL Laurent	CFE-CGC	Consultant - SII Informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 61 75 87 81
CHERRADI Mohamed		Informatique - Consultant	Saint Ouen (93)	06 68 31 75 88
CHESTIER Christian	CGT-FO	Hôtellerie - Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 83 92 16 81
CHEVILLON Maryse	CFE-CGC	Ingénieur retraitée	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 08 73 58 95
CHOLET Jean Marc	CFDT	Construction - Commerce - Artisanat	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 63 19 13 22
CHOUIBA Loubna	CGT	Hôtesse	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 18 31 08 03 01 44 84 51 08
CHU Marc	CFE-CGC	Directeur de projets SSII	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 51 22 37 78
COGNARD Carole	CFTC	Commercial Stationnement	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	01 44 85 22 22
COUDY Marie-Hélène	CFDT	Ingénieure d'études-Administration publique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 87 19 22 53
COUTELLIER Christophe	CGT-FO	Commercial - juriste	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 14 30 43 68
DABADIE Jérôme	CFE-CGC	Responsable d'établissement Juriste	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 20 87 85 23
D'AMPHOUX DE BELLEVAL Carol	CFE-CGC	Consultante informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 72 73 00 45
DANCKAERT Michel	CGT	Retraité PMU	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 83 14 21 06
D'ANTIN Bertrand	CFE-CGC	Conseil Services Informatiques	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 77 77 83 16
DA PAZ Frédéric	CGT-FO	Vendeur Commerce non alimentaire	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	07 78 31 19 81

DARMON Pierre	CFDT	Communication - Publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 20 66 10 43
DA SILVA DOS SANTOS FARIA Antonio	CFDT	Multiservices	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 68 83 10 50
DAS NEVES Georges	UNSA	Conseiller de ventes Grands magasins	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 61 81 79 50 01 70 98 05 55
DAVID François	CFDT	Consultant - SSII Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 51 33 16 88
DE BIASI Hervé	CGT	Steward	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
DEBOTTE Martial	CGT	Aide médico psychologique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 29 77 62 21
DECLAS Chantal	CFE-CGC	Clerc de notaire	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 26 76 73 80
DECRONAMBOURG Katia	CFDT	Assistante	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 63 74 55 96
DEGRENNE Geneviève	CFDT	Ressources humaines Banque	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 24 08 02 72
DELAPORTE Anne	CGT	Commerciale Télécommunications	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 44 16 30 88 01 47 66 52 54
DELAPORTE Philippe	CFE-CGC	Culture et métiers d'art	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 86 82 90 47
DELAROCQUE Jeanne	CNT	Centre d'appels	Paris 12ème	06 88 37 61 87 06 22 82 35 45
DELATTRE Hervé	CGT	Commerce	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 84 51 08
DELCEUSERIE Frédéric	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 22 59 39 64
DELHOMMEAU Marie Odile	CFDT	Chargée qualité Edition de logiciels	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 70 09 78 81
DELICE Daniel	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 10 03 06 02

DELPY Daniel		Retraité	Paris 15ème	06 64 61 97 69
DE MEYER Catherine	CGT	Retraitee comptable	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 43 31 98 45 01 42 26 98 98
DENANU Muriel		Chargée d'études Gestion d'actifs	Paris 13ème	06 81 02 56 27
DERIGNY Christine	CFE-CGC	Directrice Commerce	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 48 24 63 15
DESQUINS Erick	CFE-CGC	Directeur lingerie Hôtellerie	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 65 64 66 20
DIAKHITE Diarietou	CFDT	Restauration	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 12 43 90 18
DIENG Elhadj Djibril	US Solidaires	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaille - 75017 Paris	06 31 63 57 50
DINDOVAL Basantee	UNSA	Hôtellerie	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 79 23 08 52 01 70 98 05 55
DJIKI Dieudonné	CFE-CGC	Consultant	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 85 67 72 23
DRIEF Mohammed	CGT-FO	Restauration ferroviaire	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 27 14 05 22
DUMARCAY Isabelle	UNSA	Directeur de projet Informatique	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	01 70 98 05 55 06 72 91 89 01
DURAND Jean Luc	CFDT	Informatique - SSII	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 22 66 27 56
DUTOIT Bernard	CFE-CGC	Conseiller technique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 60 57 74 43
DUVERNOIS Marie Pascale	UNSA	Chef de projet Assurances	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 71 81 33 31 01 70 98 05 55
ELACHKAR Sammy	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 03 42 33 14 01 43 87 89 92
ELEKSIASSY Marc	CGT-FO	Consultant sénior Finance	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 64 94 95 01

EL MAHROUSS Mohamed	US Solidaires	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 10 86 32 18
EL OUEZRHARI Houcine	UNSA	Conseil et services	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 51 42 99 19 01 70 98 05 55
FASOLI Solange	CGT	Retraite enseignement	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 42 16 98 98 06 70 17 16 88
FAUQUET Michel	CGT	Informatique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	09 65 32 98 93
FAUVEL Jacques	CFE-CGC	Consultant expert Informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 31 84 84 05
FAYE Ibrahima	CGT-FO	Commerce	UD CGT-FO - 131 rue Dammémont 75018 Paris	06 17 85 26 61 01 45 09 64 10
FERDJAOUI Amar	CFDT	Moniteur d'atelier Association	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 89 80 59 68
FERRAG Sadia	CGT-FO	Agent d'accueil Sécurité	UD CGT-FO - 131 rue Dammémont 75018 Paris	06 11 29 15 68
FERRE Michel	CGT-FO	Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Dammémont 75018 Paris	06 33 91 88 01
FERREIRA Patricia	CGT-FO	Chargée développement ventes	UD CGT-FO - 131 rue Dammémont 75018 Paris	06 80 93 08 16
FOURNAND Priscille	CFE-CGC	Banque - Finances	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 80 15 95 68
FOURNIER LE VU Annick	CFDT	Assistante droits d'auteurs-Edition	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 82 81 28 19
FRIOUCHEN Bouchra	UNSA	Auxiliaire petite enfance	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 58 86 81 25
GALY Jean Paul	CFE-CGC	Banque	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 63 31 95 02
GARCIA Antoine	CGT	Ingénieur consultant Transports publics	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
GARRIDO Damien	CFTC	Ingénieur commercial Informatique	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 88 21 95 48 01 44 85 22 22

GEBAROWSKI Philippe	CFDT	Informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 88 65 46 68
GENTIER Patrick	CFE-CGC	Informatique SSI	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 69 68 20 47
GEORGE Caroline	CGT	Vendeuse - commerce habillement	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 82 04 39 71 01 44 84 51 08
GHIATOU Rahma	CGT-FO	Conseiller emploi	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 08 27 82 35
GIVELLET Eloïse	CGT	Agent RATP	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 84 94 57 88
GLENAT Bertrand	CGT-FO	Ingénieur Conseil informatique	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 83 03 43 44
GOMEZ Jean Paul	CGT	Consultant	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 13 51 28 08
GONCALVES Rosa	CGT-FO	Chef d'équipe Propreté	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 19 91 79 23
GOYER Michel	CFDT	Restauration	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 83 77 46 02
GRONNIER Martial	CGT	Sécurité - Incendie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 58 86 92 06 01 44 78 54 19
GUEDIN Marlène	CGT	Automobile	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 17 35 49 82
GUIGNOUARD Jean Marc	CGT	Juridique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 11 70 72 95
HACHEMANE Lamia	US Solidaires	Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 95 06 72 68
HACHIMI Lemnouar	UNSA	Chef d'équipe - Propreté	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	01 70 98 05 55 06 74 65 28 41
HAIDAR AHMAD Jamil	CGT-FO	Comptable Aide à la personne	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 15 43 70 34
HALBWACHS Bertrand	CFTC	Administrateur systèmes Hôtellerie - Restauration	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 35 47 28 74 01 44 85 22 22

HAMMANE Mohammed	CGT-FO	Services SSII	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 21 20 04 80
HASNOUN Sakina	CGT	Commerciale de bord Transport ferroviaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
HASSAN Olivier	CGT-FO	Ingénieur	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 22 09 50 91
HASSOUN Martine	CGT	Journalisme	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 10 52 51 85 01 43 73 50 53
HAUBERT Stéphane	CGT	Chef de cabine Restauration ferroviaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
HAYAT Bernard	CFTC	Cadre Automobile	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	01 44 85 22 22
HAZGUI Mongi	CFE-CGC	Systèmes d'information	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 24 19 24 73
HELLA Djamel	CGT-FO	Sécurité	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 18 99 15 65
HENTKE Nicolas		Juriste droit social Banque	Paris 13ème	06 48 28 39 82
HILPERT Birgit	CGT	Educatrice jeunes enfants	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
HOULMANN Catherine	CFE-CGC	Consultante	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 63 78 86 67
HUSSEINI François	CFTC	Directeur de projet Coordination - pilotage	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 22 25 26 75 01 44 85 22 22
IMBEAU Thierry	CGT-FO	Tapisier Hôtellerie - Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	01 44 77 11 10 06 88 24 53 15
IOZZIA Damien	CGT	Transport	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 29 17 71 24
JACQUET Cécile	CGT	Transport	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
JAVELLE Veronique	USAPIE	Informatique	Aulnay sous Bois (93)	06 99 63 10 75

JEANNETTE Elisa	CGT	Assurance- Mutuelle	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	07 81 12 43 31 01 44 78 54 95
JOLY Nathalie	CFDT	Formation	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 33 70 85 92
JORNET Francisco	CFE-CGC	Santé	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 53 89 32 71
JURY Marie	CFDT	Tourisme	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 45 99 75 87
KALLOUA Hamid	CFDT	Agent de maitrise Nettoyage	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 65 55 21 21
KARUNAIRAJAN Muthiah	CGT	Sécurité	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 67 37 93 18
KEI Jean Marie		Disquaire	Paris 8ème	06 95 35 66 94
KHALBOUS Anis	CGT	Steward TGV Restauration ferroviaire	UD CGT de Paris - 85 rue Charlot 75003 Paris	01 46 28 11 79
KHERIAN Michel	CGT	Retraité - Organisme financier	UD CGT de Paris - 85 rue Charlot 75003 Paris	06 18 33 79 98
KOKOLO André	CGT	Educateur spécialisé	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 63 80 52 52
KOKOLO Armand	CGT	Santé	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 03 89 06 30
KRUTOY Patricia	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 88 97 18 84 01 43 87 89 92
LACERNA Anne	CGT	Auditrice - Energie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	07 81 76 77 78 01 42 72 14 73
LAKHAL Lahouari	CGT	Consultant informatique	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 10 24 61 37
LAMY Fiona	CGT	Hôtesse-Restauration ferroviaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
LANGANAY Arnaud	CGT	Ingénieur conseil	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 06 54 85 12

LARREY Dominique	CFDT	Maître d'œuvre Société financière	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 51 57 20 75
LATOUR Jean Jacques	CGT	Journalisme	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 78 21 68 66
LAUDET Jean Michel	CFTC	Cadre gestion Automobile	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 87 96 42 55 01 44 85 22 22
LAVALLARD Thierry	CGT-FO	Responsable restauration	Syndicat Compass Group France 40 rue du Château d'eau 75010 Paris	06 20 09 67 90
LAVANI Géraldine	CFDT	Cadre-Banque	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 45 82 57 83
LE Huu Nghia	CFE-CGC	Consultant informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 12 53 10 52
LEJEARD DJABRI Angélique	CFE-CGC	Ressources humaines Exploitation cinématographique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	07 89 56 88 79
LE MIGNON Lysiane	CGT	Agent de maîtrise RATP	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	09 67 37 10 54
LEROUX André	CGT-FO	Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 27 51 54 51
LEVEQUE Cyriaque	CGT-FO	Frigoriste Santé	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 21 10 62 63
LEVY Laurent	US Solidaires	Réceptionniste Hôtellerie - Restauration	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaillé - 75017 Paris	06 81 00 75 52
LIMSZYC Jorge	CFE-CGC	Consultant Oil & Gas	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 78 56 43 77
LONGUEPEE Florent	CFE-CGC	Directeur de la communication	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 65 53 44 28
MADEGARD Marc	CFE-CGC	Directeur de projet Informatique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 11 77 99 37
MAGNIEZ Patricia	CFDT	Retraitee Mouvements et associations	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 70 32 53
MAHE Patrick	US Solidaires	Commercial Télécommunications	27/29 rue des Envierges 75020 Paris	06 81 48 09 60

MAHE Yannick	CFTC	Responsable de site Sécurité	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 59 92 17 06 01 44 85 22 22
MAICHE Stéphanie	CFTC	Commercial Stationnement	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	01 44 82 68 00 01 44 85 22 22
MAKSENE Fadila	CFE-CGC	Adjointe de direction-Animation	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 43 37 40 92
MALHOU Aurélie	CFDT	Juriste	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 20 54 46 64
MALIZIA Philippe	CFTC	Cadre Banque	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 11 80 04 10 01 44 85 22 22
MAMOU Eric	CFTC	Vendeur Commerce	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 65 54 33 74 01 44 85 22 22
MANCINI Linda	UNSA	Chef hôtesse	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 46 39 49 67 01 70 98 05 55
MANSOUR Nidal	UNSA	Grande distribution	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 76 96 87 16
MARTON Fabienne	CFE-CGC	Chargée de l'évènementiel Culture	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 14 65 25 98
MATANOVIC Jean Pierre	CGT	Informatique - conseils	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 20 60 14 67
MBAPANDZA Ahamada	CFDT	Opérateur Banque et finance	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 68 04 35 42
MBOULE Jacques	CFDT	Comptable Publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 25 11 88 12
MBOUNGOU NGOMA Innocent	US Solidaires	Restauration ferroviaire	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 24 47 69 95
MEGHERBI Soraya	CFE-CGC	Responsable Ressources humaines Industrie pharmaceutique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 23 84 23 37
MEHADJEBIA Ahmed	CGT-FO	Technicien informatique Service SSII	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	07 70 53 13 79
MEHDI Mohamed	CGT-FO	Administrateur des ventes Publicité	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 70 43 10 73

MENARD Jean Michel	UNSA	Transport	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 60 71 84 53 01 70 98 05 55
MESSAK Christian		Responsable bar	Paris 17ème	06 03 04 93 37
MEZIERE Natacha	CGT	Comptable	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 19
MICHELET Bertrand	CFE-CGC	Cadre commercial	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 42 66 17 42
MICHELETTI Régis	CFDT	Presse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 08 98 77 78
MINANO-ZEVALLOS Jorge	CGT-FO	Bibliothécaire Information - Education	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 33 73 22 95
MOHAND MAMMAR Karima	CFDT	Conseiller emploi	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 98 90 09 91
MOREIRA Yves	CFE-CGC	Exploitation cinématographique	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	07 68 64 62 74
MOREL Corinne	CGT-FO	Informatique - Ingénieur	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 73 22 71 93
MOUFAKKIR Djamel	CGT-FO	Facteur	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 82 37 99 21
MOURIER Martine	CGT-FO	Informatique	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 81 39 74 42
MPENA MENGO Virginie	CGT	Infirmière	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 33 50 85 94 09 65 32 98 93
MUGIERMAN Wladimir	UNSA	Responsable communication	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 79 38 74 69 01 70 98 05 55
MZE Hadji	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	07 54 54 01 93 01 43 87 89 92
NGUYEN THANH Clémentine	CFDT	Conseil en entreprise	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 82 44 18 61
NICOLAS Alice	CFDT	Assistante de direction Métallurgie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 83 30 62 51

NICOLAS Stéphane	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 22 95 42 36 01 43 87 89 92
NKANZA Sylvain	CFE-CGC	Ingénieur Télécommunications	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 26 75 26 09
NOEL Marie-Paule	CFDT	Conseil en édition	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 87 27 48 77
NOIZET François	CFDT	Consultant - SSI	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 55 49 05
NOWBUTH Guneswaree	CGT	Secrétaire administrative	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 60 46 93 79
ONANA - ELOUNDOU Julien	CFTC	Tous secteurs	UD CFTC 5 avenue de la Porte de Clichy 75017 Paris	06 82 55 95 24 01 44 85 22 22
ORMILLE-DAUTEL Bruno	CFDT	Chargé ressources humaines	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 24 27 05 45
OURZIK Aldja	CFDT	Assistante hôtesse Secteur tertiaire	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 03 72 34 73
PADYCH Claire	SNJ	Journaliste Presse	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
PANSU Gilles	CFDT	Consultant	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 25 51 65 68
PASQUIER Etienne	CFDT	Informaticien - Conseil	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 56 93 14 18
PEREIRA DA SILVA Lucile	CGT	Transports	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 42 72 14 73
PERRETTA Joseph	CGT	Transports	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
PERRIER Guy	CFTC	Auditeur - Finances	UD CFTC - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 72 87 25 25 01 44 85 22 22
PERTUISSET Nicole	CGT-FO	Comptable Immobilier	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 70 01 14 22
PETRIARTE Patrice	US Solidaires	Assemblée Nationale	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 44 97 13 65

PHIV Anaïs	CFE-CGC	Cadre Santé	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	01 40 46 13 63
PIART David	CFTC	Prévention et sécurité	UL CFTC - 34 quai de la Loire 75019 Paris	06 67 70 35 35 01 44 85 22 22
PIERRE Claude	CFE-CGC	Consultant juridique Ressources humaines	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 75 86 21 81
PIERREVIL Chantal	CFDT	Ingénieur informatique	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 10 44 25 49
POIROT Marie	CGT	Action sociale et culturelle	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 73 16 51 16 09 65 32 98 93
POPESCU Cristian	US Solidaires	Chef d'équipe Prévention - Sécurité	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 60 98 87 30
PORTE Gérard	CGT	Spectacle	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 98 03 37 11 01 45 82 09 93
POTARD Jacques	UNSA	Banque	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 47 74 08 06 01 70 98 05 55
POUJOL Jean Marc	CFDT	Responsable formation	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 85 93 75 28
PRADOT Pascal	CFDT	Informaticien	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 81 73 19 51
PROUVIER Michel	CFDT	Ingenierie	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 44 05 04
PRUSAK Artur	Alliance ouvrière	Informaticien	Paris 10ème	06 19 82 74 74
QUEELEN-YAMAGUCHI Hervé	US Solidaires	Guichetier La Poste	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 44 73 42 96
QUELLE Marcus	CFTC	Chef de bord Restauration ferroviaire	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 41 85 58 91 01 44 85 22 22
QUINTREAU Laurent	CFDT	Concepteur-rédacteur Publicité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 61 31 45 82
RAKOTOMAHANINA Didier	Alliance ouvrière	Informaticien	Rosny sous Bois (93)	06 59 23 13 02

RAYNAUD Alexandra	CFDT	Chargée de mission- Retraite/Santé/Prévoyance	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 48 91 79 33
REGENT Stéphane	CGT-FO	Moniteur - éducateur Social - Médico social	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	06 69 58 91 03
REKIK Lahouari	US Solidaires	Agent d'exploitation Stationnement	US Solidaires Paris - 13 rue d'Armaille - 75017 Paris	06 31 27 84 15
REMY Gilles	CFDT	Chef de projets Assurances	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 52 20 92 38
REV Daniel	CFDT	Chargé d'études Caisse de retraite complémentaire	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 68 57 32 92
RIO Jean François	SNJ	Journaliste Presse	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
RISSO Jean	CGT	Commerce	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 73 47 93 91
RODRIGUES MONTEIRO Amadeu Carlos	CNT	Gardiennage et sécurité	L'have les Roses (94)	06 50 96 72 87
RODRIGUEZ Antoine	US Solidaires	Responsable ONG	US SOLIDAIRES PARIS 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris	06 46 02 13 51
ROUSSEAU Didier	UNSA	Analyste SSII	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 14 62 08 26 01 70 98 05 55
ROUSSILLON Jean Philippe	CGT-FO	Assistant d'exploitation Restauration ferroviaire	UD CGT-FO - 131 rue Darnémont 75018 Paris	01 80 49 37 69 06 14 63 15 30
ROUSTIDE Francis	CFE-CGC	Ingénieur - consultant	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 03 15 22 73
ROY Stéphane	CFDT	consultant	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	07 56 93 56 37
SAKHRI Djamel	CGT	Sécurité et services	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 09 47 68 80
SALMON Alain	UNSA	Responsable qualité	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 10 15 80 61 01 70 98 05 55
SAMARASINGHE Pushpa Kanthi	UNSA	Gouvernante d'hôtel	UD UNSA 1/3 rue Georges Pitard - 75015 Paris	06 98 96 96 39 01 70 98 05 55

SANOGO Sidy Yaya	CGT-FO	Assistant manager Restauration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 95 05 65 06
SCHALLIER Anne	CFE-CGC	Responsable achats Distribution habillement	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 45 42 68 65
SEGUILLON Gaetan	CGT-FO	Consultant Sénior	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 03 81 53 13
SHAKER Jacques	CGT	Hôtellerie	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 70 26 83 70
SIEVER Pascal	CGT-FO	Manager sport	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	07 87 19 89 54
SIMON Jean Francois	CGT-FO	Juriste Officiers ministériels	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 82 70 18 62
SINIBALDI Sophie	CFE-CGC	Santé - Social	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 87 72 29 57
SIRAGUSANO Tindaro	CGT	Chef de projet - Bureau d'études	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 30 07 06 04
SIRINE Fethi	CFDT	Sécurité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 19 22 37
SLIMANI Djamel		Sécurité	Villetaneuse (93)	06 95 13 57 53
SMÂÏLI Rose Marie	CGT-FO	Action sociale	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	01 44 91 94 63 06 69 20 34 69
SORNIQUE Lionel	CFDT	Ingénieur qualité - SSI	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 63 44 43 21
SOTTO Philippe	SNJ	Journaliste Presse	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
SOUID Etfadel	CGT-FO	Hôtellerie	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 19 67 67 35
SOW Souleymane	CGT	Second de cuisine Restauration	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 65 97 39 19
STEHR Bernard	CFDT	Etablissement personnes handicapées inadaptées	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 99 80 98 88

SUIRE Estelle	CGT	Rédactrice	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
TEYSSOU Denis	SNJ	Journaliste	SNJ - 33 rue du Louvre 75002 Paris	01 42 36 84 23
THEOTEC Yves	CGT	Conducteur RER Transports	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 46 28 11 79
THIBAUT Mathilde	CFE-CGC	Informatique Industrie	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 82 26 52 76
THIBERGE Anne	CFDT	Edition de logiciels	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 86 87 17 74
THIERY Nicolas	CFDT	Médias	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 07 61 64 89
THIERY Valérie	CGT	Secrétaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 84 51 08
TISCHHAUSER Andrea	CGT	Formation	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 28 80 25 96
TOUPART Marie Paule	CFDT	Mouvements et associations	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 73 69 86 61
TOURE Marmady	CFDT	Entreprise de propreté	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 13 33 45 87
TOURNIER Alain	CGT	Agent RATP	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
TRAON Marie Bérénice	CGT	Secrétaire	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
TRUCK Violaine	CFDT	Conseils - Informatique	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	07 88 86 64 61
TSOCANAKIS Christian	CGT	Conseil financier	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	01 44 78 53 31
URBAIN Xavier	CGT-FO	Manager-Administration	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	06 60 73 58 39
USE Isabelle	CFDT	Formateur conseil	UD CFDT 7/9 rue Eurvale Dehaynin 75019 Paris	06 88 18 31 45

VEIGNER Eric	CFDT	Presse - Services généraux	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 77 45 60 27
VENET Nadège	CFE-CGC	Responsable relations clientèle Evènementiel	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 23 83 72 29
VERGEROLLE Marguerite	CFTC	Cuisinière Restauration collective	UD CFTC PARIS - 5 avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris	06 03 96 87 86 01 44 85 22 22
VERQUIERE Véronique	CGT-FO	Comptable-Commerce	UD CGT-FO - 131 rue Damrémont 75018 Paris	01 42 82 81 86
VERSTEEGH Thierry	CFDT	Presse	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 86 73 17 40
VIEGAS Alexandre	CFDT	Prévention et Sécurité	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	07 64 09 41 13
VIEGAS Ana Bella	CFDT	Chargée de mission	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 79 59 47 50
VIGNES Sylvie	CGT	Coordinatrice - Enseignement	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 61 52 57 93
VILLARD François	CGT	Chargé de projet Insertion sociale	UD CGT 85 rue Charlot 75140 Paris cedex 3	06 52 41 08 25
WABINSKI Robert		Retraité Ressources humaines Droit social	Paris 18ème	06 67 15 99 30
WACQUEZ Sabine	CFDT	Assurances	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 15 73 64 04
WETS Bruno	CFE-CGC	Responsable développement Assurances-vie	UD CFE-CGC - 59 rue du Rocher 75008 Paris	06 69 48 83 40
WICKART Isabelle	CFDT	Assistante de direction Conseil	UD CFDT 7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris	06 46 72 55 94

Préfecture de Police

75-2018-02-09-003

**ARRETE 2018-00090 PORTANT MODIFICATION DES
MESURES DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION DE
L ARRETE 2018-00086 DU 07/02/2018 ET
AUTORISATION DE CIRCULATION DES POIDS
LOURDS DESTINES AU TRANSPORT DE
MARCHANDISES DONT LE POIDS TOTAL
AUTORISE EN CHARGE EST SUPERIEUR A 7,5
TONNES ET VEHICULES DE TRANSPORT DES
MATIERES DANGEREUSES SUR LES VOIES DE LA
REGION D IDF**



**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS**

ARRÊTÉ N° 2018-00090

**portant modification des mesures de restrictions de circulation
de l'arrêté n° 2018 - 00086 du 7 février 2018**

et

**portant autorisation de circulation des poids lourds destinés au transport de marchandises dont
le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de
matières dangereuses sur les voies de la région Île-de-France**

**Le Préfet de Police,
préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 122-5, R 122-4, R 122-8 et R 122-41 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R 311-1 et R 413-8 ;

Vu le code des transports, notamment son article L 1252-1 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret du 19 avril 2017 portant nomination du préfet de police - M. DELPUECH (Michel) ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 fixant la liste des routes de la région d'Île-de-France relevant de la compétence du préfet de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01391 du 20 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017 relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00080 en date du 5 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur la RN 118 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00081 en date du 5 février 2018 portant limitation de vitesse et interdiction de dépassement des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, des véhicules destinés au transport des personnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00082 en date du 6 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé

en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00085 en date du 7 février portant restrictions de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'arrêté n° 2018-00068 portant modification des mesures de restrictions de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00085 du 7 février 2018 et prorogation des mesures de restriction de circulation de l'arrêté n° 2018 - 00081 du 6 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00087 du 9 février 2018 portant mesures restrictives de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes , les véhicules de transport de matières dangereuses et les véhicules destinés au transport de personnes sur tout ou partie du réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Île-de-France (PNVIF) ;

Vu l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;

Vu le document opérationnel de circulation (DOC) et le document d'organisation régional pour l'exploitation des routes et du trafic (DOR) ;

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant le collège des gestionnaires des réseaux et les acteurs associés ;

Vu l'audioconférence en date du 9 février 2018 associant toutes les préfetures des départements d'Île-de-France ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique de Météo France en date du 9 février 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Considérant que le préfet de la zone de défense et de sécurité assure la coordination des mesures d'information et de circulation routières dans la zone de défense et de sécurité et qu'à ce titre, d'une part, il arrête et met en œuvre les plans de gestion du trafic dépassant le cadre d'un département et d'autre part, il coordonne la mise en œuvre des mesures de gestion du trafic et d'information routière ;

Considérant que lorsque intervient une situation de crise ou que se développe des événements d'une particulière gravité, qu'elle qu'en soit l'origine, de nature à menacer des vies humaines, à compromettre la sécurité ou la libre circulation des personnes et des biens et porter atteinte à l'environnement et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets susceptibles de dépasser le cadre d'un département , le préfet de zone de défense et de sécurité prend les mesures de police administratives nécessaires, incluant notamment des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises ;

Considérant que le plan Neige Verglas en Île-de-France a pour objectif d'une part, de prévenir des effets d'un épisode de neige ou de verglas par un traitement préventif sur des axes routiers identifiés et d'autre part, de maîtriser la gestion du trafic des poids lourds afin d'éviter le blocage en pleine voie des usagers de la route tout en facilitant l'intervention des véhicules procédant au traitement curatif ;

Considérant que les départements de la région d'Île-de-France font l'objet d'une vigilance météorologique de niveau ORANGE par Météo France en raison des précipitations de neige et d'un risque accru de verglas en raison de températures négatives sur l'ensemble de l'Île-de-France et qu'ainsi, les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et que les risques d'accident sont accrus ;

Considérant le déclenchement par le préfet de police, préfet de zone, du niveau 3 du Plan Neige Verglas en Île-de-France le mardi 6 février 2018 à 11h00 ;

2018-00090

Considérant la nécessité, pour les autorités administratives compétentes, d'assurer la sécurité routière des usagers en Île-de-France et de répondre aux objectifs du PNVIF susvisés relatifs à la gestion du trafic et à l'assistance aux populations lors d'épisodes météorologiques hivernaux ;

Considérant la nécessité de faire face aux conséquences, y compris économiques, de la situation de crise résultant de l'épisode neigeux touchant l'Île-de-France depuis le lundi 5 février 2018 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Levée de l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et de véhicules de transport de matières dangereuses sur l'ensemble des axes du PNVIF

La mesure prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique ce jour vendredi 9 février 2018, depuis 05h00, est levée à compter de 18h00.

Article 2

Levée de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN1

La mesure prévue à l'article 4 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février 2018 susvisé, qui s'applique depuis jeudi 8 février 2018 00h01 est levée samedi 10 février 2018 à compter de 08h00.

Article 3

Prorogation de l'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118

L'interdiction de circulation pour l'ensemble des véhicules sur la RN 118 prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 2018-0087 du 8 février susvisé sera levée dès que les circonstances le permettront, et au plus tard, le lundi 12 février à 04h00.

Article 4

Dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises dont le poids total autorisé est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses en Île-de-France

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 2 mars 2015 sus-visé les véhicules et ensemble de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes et des véhicules de transport de matières dangereuses sont autorisés à circuler sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier d'Île-de-France du vendredi 9 février 20h00 jusqu'au dimanche 11 février 24h00.

2018-00090

Article 5 :

Le préfet de police préfet de zone, le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val d'Oise, le directeur de l'ordre public et de la circulation et le directeur du poste de commandement zonal de circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

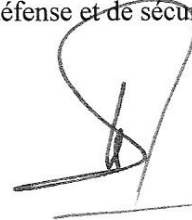
Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de la région d'Île-de-France et de la préfecture de police de Paris et ampliation en sera adressée aux services suivants :

- région de la gendarmerie d'Île-de-France ;
- direction zonale CRS d'Île-de-France ;
- compagnies autoroutières de CRS d'Île-de-France ;
- direction de l'ordre public et de la circulation ;
- direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
- directions départementales de la sécurité publique 77, 78, 91 et 95 ;
- gestionnaires de voirie du réseau routier national (DiRIF, APRR, COFIROUTE, SANEF, SAPN) ;
- Mme le Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) ;
- MM les présidents des conseils départementaux d'Île-de-France (Directions de la voirie).

Fait à Paris, le 09 février 2018

~~Pour le~~ Préfet de Police, ~~préfet de la zone~~
de défense et de sécurité de Paris,



Michel DELPUECH

2018-00090